



FICHE D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE –  
FORMATEUR (C.A.F.I.P.E.M.F)

RECTORAT

Direction des services aux  
usagers  
Division des Examens et  
Concours

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare  
B.P. 480  
97183 Les Abymes  
Cedex  
Mail : [ce.dec@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.dec@ac-guadeloupe.fr)  
Tél : 0590 47 81 28

Session 2025

Dossier d'inscription à retourner par courriel, impérativement avant le **09 Octobre 2024** aux adresses  
suivantes :

[ce.dec@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.dec@ac-guadeloupe.fr) et [florent.manijean@ac-guadeloupe.fr](mailto:florent.manijean@ac-guadeloupe.fr)

Texte de références

- Arrêté du 4 mai 2021 abrogeant l'arrêté du 20 juillet 2015
- Circulaire du 19 mai 2021 abrogeant la circulaire du 21 juillet 2015

À Madame la Rectrice de l'Académie de la Guadeloupe,

Je soussigné(e), demande mon inscription au CAFIPEMF

NOM : .....

NOM Marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Téléphone : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Adresse mail personnelle : .....@.....

Adresse mail académique : .....@ac-guadeloupe.fr

Etablissement d'exercice : .....

Circonscription : .....

**Cocher la case correspondant à votre situation :**

- Première demande d'inscription à l'examen du CAFIPEMF.
- Inscription à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation.
- Admissible au CAFIPEMF d'une session antérieure et souhaitant être dispensé(e) de l'épreuve 1.
- Préciser l'année d'obtention de l'admissibilité : .....
  - Préciser si vous vous êtes déjà présenté(e) aux épreuves d'admission :  OUI  NON
    - Si oui, indiquer en quelle(s) année(s) :
      - Année 1 : .....
      - Année 2 : .....

Directeur d'école déchargé de classe ou candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseillers  
pédagogiques

- souhaite bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1 ;
- ne souhaite pas bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1.

- Candidat inscrit au CAFIPEMF 2024 n'ayant pas obtenu le certificat
- Souhaitez-vous conserver la note égale ou supérieure à 10 sur 20 ? :  OUI  NON



**MODALITÉS D'EXAMEN**  
**DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR**  
(À compléter par le candidat)

**La liste des spécialisations possibles de l'épreuve complémentaire facultative cette année (Choix à faire à l'inscription) :**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Arts visuels                   | <input type="checkbox"/> Enseignement en maternelle                             | <input type="checkbox"/> Langues et cultures régionales |
| <input type="checkbox"/> Education physique et sportive | <input type="checkbox"/> Enseignement et numérique                              | <input type="checkbox"/> Langues vivantes étrangères    |
| <input type="checkbox"/> Education musicale             | <input type="checkbox"/> Histoire-géographie -<br>enseignement moral et civique | <input type="checkbox"/> Sciences et technologie        |

**N.B. :** Seuls les candidats titulaires du CAFIPEMF ayant choisi une épreuve facultative complémentaire de spécialisation au moment de leur inscription seront autorisés à passer l'épreuve complémentaire. Aucune modification de choix ne sera possible après l'inscription.

**Je soussigné(e)**....., déclare  
(Nom suivi du prénom)

- être titulaire
- que je serai en position d'activité pour l'année scolaire 2024-2025

sollicite mon inscription à la session 2025 et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

Fait à ....., le .....

**Signature du candidat**

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport) ;
- Photocopie de l'attestation de la visite-conseil établi et visé auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle vous exercez ;
- Photocopie de l'arrêté de titularisation ;
- Pièces justifiant des 5 ans de services : état des services établi et visé par le service de gestion du personnel ;
- Photocopie de la notification d'admissibilité ou d'admission (candidats admissibles ou déjà titulaires d'un CAFIPEMF) ;
- Photocopie de l'arrêté d'affectation, lettre de mission ou tout document justifiant de la position des directeurs d'école déchargés de classe ou des candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseillers pédagogiques (candidats souhaitant bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1).